

Une fiche par randonnée à compléter très lisiblement.

▲ Seules les informations figurant sur cette fiche seront inscrites au calendrier 2022-2023.

Informations concernant la randonnée à inscrire au calendrier 2022-2023

Date de la randonnée (ex : **jeudi 10 mars 2022**) :

Commune de départ :

Nom de l'association (celui figurant sur les statuts) :

N° adhérent :

Nom de l'association (à faire figurer sur le calendrier) :

N° de téléphone (**qui apparaîtra sur le calendrier**) :

Lieu de départ :

Nombre de parcours :

Longueurs des parcours (**dans l'ordre croissant**) et heure(s) de départ(s) (ex : **9 et 15 km départ de 7h à 10h**
ou 13 km départ de 8h à 10h, 25 km départ de 7h à 9h ou 7 et 14 km départ à partir de 8h) :

Informations complémentaires (si nécessaire) :

Tarifs : licenciés : ; non licenciés :

Coordonnées du responsable de l'association qui recevra les courriers du CDRP 41 pour la saison 2022-2023

Mme ou M :

Adresse :

Code Postal - Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Je soussigné(e) m'engage à faire respecter la charte des
organisateurs de randonnées pédestres du CDRP 41.

Le

Signature :

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loir et Cher - 2 rue du Limousin 41000 BLOIS

Tél. : 02 54 56 19 59 - Courriel : loir-et-cher@ffrandonnee.fr - Site internet : <http://loir-et-cher.ffrandonnee.fr> -  [FFRandonnee41](https://www.facebook.com/FFRandonnee41)

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la Randonnée Pédestre et le Longe Côte

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382 – Code APE 9319 Z – SIRET 303 588 164 00051